

COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles
Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

RETOUR AU TRAVAIL EN TEMPS DE PANDÉMIE

À L'ATTENTION DES EMPLOYÉS ET GESTIONNAIRES DES ÉQUIPES D'AJOUT D'ESPACE, DE MAINTIEN D'ACTIF ET D'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS.

Cette consigne devra être remise à la firme externe et être respectée par cette dernière, par le chargé de projet et autres professionnels présents lors des expertises.

Ce document est évolutif. Il sera mis à jour régulièrement afin qu'il respecte les directives émises par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique.

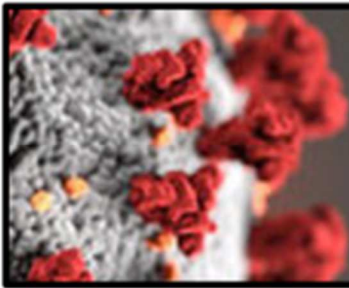
NOUVELLES CONSIGNES VISANT LES FIRMES EXTERNES ET LES PROFESSIONNELS DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE LA PANDÉMIE CAUSÉE PAR LE COVID-19.

RETOUR AUX ACTIVITÉS DES FIRMES EXTERNES

Le retour aux activités du SRM (chantiers, expertises, travaux par les ouvriers ...) est maintenant débuté. Il est important de noter que les nouvelles mesures de prévention prennent effet dès la reprise des activités, et ce, pour une durée indéterminée et qu'elles suivent les directives de la santé publique et de la Commission sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité au travail. Selon l'évolution de la pandémie, ces mesures seront ajustées en conséquence.

LIGNES DIRECTRICES PROCÉDURES COVID-19 À L'ATTENTION DE LA FIRME EXTERNE POUR LES VISITES DANS LES ÉCOLES :

- La visite des lieux doit être autorisée par la direction de l'établissement et chaque personne présente à cette visite devra suivre les mesures de prévention mises en place par la direction de l'établissement.
- Toute personne présentant une ou plusieurs des conditions suivantes **ne doit pas** se présenter dans un bâtiment de la CSDM: présence de signes et symptômes pouvant être associés au COVID-19 (fièvre, toux, difficulté à respirer, perte de l'odorat ou du goût sans congestion nasale), être de retour de voyage depuis moins de 14 jours ou être en contact régulier avec au moins une personne ayant des signes et symptômes pouvant être reliés au COVID-19.
- Favoriser les travaux en dehors de la plage horaire de présence des usagers dans les bâtiments afin de limiter les risques de contamination.
- Informer les travailleurs attirés aux visites dans les bâtiments sur l'importance de respecter les mesures d'hygiène et la distanciation physique suivantes :
 - À l'arrivée, au départ et après avoir porté des gants habituellement utilisés pour un type de travail en particulier, effectuer un lavage des mains à l'aide d'eau et de savon, d'une durée minimale de 20 secondes **OU**, s'il n'y a pas d'accès à un point d'eau, avec du gel hydro alcoolique, d'une durée minimale de 20 secondes.
 - Respecter la distanciation physique de **2 mètres** en tout temps.



COMITÉ COVID-19

Service des ressources matérielles

Équipe Environnement sain et sécuritaire



Commission
scolaire
de Montréal

- Éviter de toucher inutilement les surfaces avec les mains (ex. : tables, portes, poignées de porte, dossiers de chaise).
 - Éviter le partage des outils et des équipements ou les désinfecter avant chaque passation.
 - Au besoin et selon le travail à effectuer, avoir en sa possession des gants, un masque de procédure, des lunettes de protection (ou une visière) et du gel hydro alcoolique pour le lavage des mains.
 - Si la mesure de distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée pour une durée supérieure à 15 minutes, il est recommandé de porter un masque et des lunettes de protection. Il est important de souligner que le port du masque ne remplace pas les mesures préventives énumérées précédemment.
 - Les équipements de protection individuelle en lien avec la prévention du COVID-19 doivent être fournis au travailleur par son employeur (la firme).
 - Tousser ou éternuer dans le pli du coude
 - Jeter les mouchoirs aussitôt après l'utilisation dans une poubelle destinée à ce type de déchets sinon, garder le mouchoir dans sa poche.
 - Aucun contact direct ne peut être utilisé pour les salutations.
- La firme externe doit aviser la CSDM si un de ses travailleurs ayant visité un bâtiment est infecté par la COVID-19.